

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2012-01

Les Conseillers Municipaux, les employés municipaux, les membres du Centre Communal d'Action Sociale vous souhaitent une

**BONNE ET HEUREUSE
ANNEE 2012**

LE MOT DU MAIRE

A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012 ; qu'elle vous apporte, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, santé et réussite sur les plans professionnel et personnel.

Je commencerai mon propos non par une mais par des inquiétudes.

Inquiétude face à la réforme territoriale. Quelle sera, demain, la place de nos communes ? La cellule de base de la démocratie, le dernier lieu de dialogue et d'écoute en direction de la population risque de disparaître au profit de grandes métropoles, de communes nouvelles. Avec les échéances importantes qui s'annoncent, l'année 2012 sera décisive.

Inquiétude quant à la situation financière des communes et plus largement des collectivités locales. Les recettes stagnent, les besoins et attentes des populations n'ont jamais été aussi importants.

Inquiétude face à la situation économique et sociale de notre pays. Point n'est besoin d'en rajouter, nous constatons tous la montée du chômage, les conditions de vie de plus en plus difficiles supportées par un nombre chaque jour plus grand de nos compatriotes.

Une fois ces inquiétudes exprimées, il faut aussi se souvenir que les vœux sont un temps convivial, l'occasion de se parler, d'échanger, de se tourner vers les projets et les réalisations.

Pour notre commune, après une année 2011 riche en investissements, 2012 verra l'aboutissement des procédures de révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) et du zonage d'assainissement.

Le programme d'investissement comportera plusieurs opérations, l'achat de matériels pour l'entretien de l'espace communal, l'amélioration de la signalisation de nos villages, l'implantation de deux ralentisseurs aux entrées du bourg, l'achèvement des travaux de réfection des façades de l'église, et enfin un important programme de voirie, environ 200 000 €

Tous ces projets seront réalisés sans augmentation des impôts directs locaux, inchangés depuis 2001.

Encore une fois, bonne et heureuse année à tous.

Michel MAZEYRAT

REUNION DU 2 DECEMBRE 2011

AIDE A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR ». Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une aide de 200 euros sous la forme d'un bon d'achat.

ASSURANCE DU PERSONNEL : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES. Le Conseil Municipal, après avoir étudié les offres parvenues en mairie, a décidé de retenir l'offre de l'assureur Groupama.

ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC. Le Conseil Municipal a décidé de donner un avis négatif à la demande d'achat d'une partie du domaine public par Monsieur Hervé CROIZET et Madame Sylvie THIEBAUT.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE.

Le Conseil Municipal a décidé de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, et d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an,

REUNION DU 27 JANVIER 2012

OBJET : FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT, PART COMMUNALE POUR 2012. Le Conseil Municipal a décidé de fixer pour 2012, le montant de la surtaxe d'assainissement, part communale à :

- abonnement : 0 € hors TVA,
- consommation : 0,15245 € hors TVA par m³

EPF-SMAF : NOUVELLES ADHESIONS.

Le Conseil Municipal a donné son accord aux nouvelles demandes d'adhésions.

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser, à titre précaire et révocable, Monsieur et Madame GERACE, propriétaires de l'auberge de la Varenne, à utiliser, du 01/01/2012 au 31/12/2012 pour y exercer leur commerce. le domaine public situé au droit de leur établissement sur une superficie de 22 m², et a fixé le montant de la redevance due à 2 euros par mètre carré.

ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN DE L'ESPACE COMMUNAL. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR.

Le Conseil Municipal a décidé d'acheter un tracteur agricole et un véhicule utilitaire, pour un montant estimatif de 35 590 € HT.

Une subvention d'un montant de 5 000 € a été sollicitée auprès du ministère de l'intérieur.

Le Conseil Municipal communique

CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE.

A compter du 1^{er} mars 2012, le secrétariat de mairie sera ouvert le lundi de 14 H 00 à 18 H 00, le jeudi de 14 H 00 à 17 H 30, le vendredi de 10 H 00 à 12 H 00.

ETAT CIVIL 2011

BIENVENUE A :

VINCENT Clémence, Bouteix, le 8 février,
EVE Louis, Les blanchons, le 9 février,
BAUPERTUIS Etienne, Barrioux, le 18 avril,
DAVID Samuel, Barrioux, le 19 juillet,
VERDIER Doriane, le Bourg, le 4 septembre,

CHAZAL Elise, Précanard, le 17 octobre,
DUSSOT Alexandre, Barrioux, le 17 octobre,
MARIN SANTIUSTE Nayanha, Domaine Neuf, le 25 octobre,
CHELLES Clémence, Les Boursis, le 25 novembre.

ILS SE SONT DITS OUI :

Micheline VERNIERS et Cyril COMBIER, chez Barrioux, le 2 juillet,
Elodie ROCHEREAU et Ludovic CHAIZE, chez Guillaumont, le 6 août,
Séverine VINCENT et Nicolas JUDON, Les Boursis, le 13 août,
Constance LAFARGE et Martial BRIERE, château de la Garde, le 27 août,
Sandrine CHARBONNEL et Charly GAVILAN, les Andrauds, le 3 septembre.

ILS NOUS ONT QUITTES :

DELORME Marcelle, chez Guillaumont, le 31 janvier,
BRUN Marguerite, chez Morel, le 15 février,
FOURIS Jeanne, Sautilloux, le 4 avril,
ARMAND Gabriel, Clairmatin, le 10 avril,
AMBLARD Paul, chez Guillaumont, le 28 juin,
MOURETON Adrienne, le Bourg, le 2 septembre.

REFECTION DES FACADES DE L'ÉGLISE. Les travaux de réfection des façades de l'église ont suscité quelques interrogations parmi les habitants qui ont été nombreux à penser qu'il était dommage de cacher des pierres apparentes sous un enduit coloré. La vérité est différente.

« Les façades de l'église reçoivent un enduit réalisé au mortier de chaux, comme autrefois. Les traces relevées sous les corniches des parois courantes ont bien confirmé la présence d'un ancien enduit, tout comme les anciennes photos. Les années, le temps avec une période de plus de 100 ans sans gros travaux d'entretien important, ont laissé apparaître des pierres sous des enduits lourds, disparaissant petit à petit. La réfection de l'ancien enduit est un vrai geste de sauvegarde. Il s'agit avant tout de remettre la peau de l'édifice, son épiderme, dont le rôle est essentiel, celui de protéger les maçonneries des intempéries. Les murs sont composés de maçonnerie de moellons et de pierre de taille. Les moellons, résultent de pierres éclatées servant à construire un mur comprenant deux parements maintenus par une « colle » le mortier. Ils ne sont en rien faits pour être vus, mais purement structurels. Il suffit juste de regarder leur face pour comprendre qu'aucune attention particulière de mise en valeur ne leur a été conférée. En revanche leur face rugueuse offre une formidable accroche pour la mise en œuvre d'un enduit de surface. Ce dernier a un double rôle. Le premier, de protéger le mur et ses moellons des agressions naturelles telles que l'eau, le gel, qui restent les pires ennemis d'un édifice. Le second rôle est esthétique, avec suivant les finitions réalisées, différentes expressions de la matière. Il faut bien comprendre qu'un moellon non protégé est soumis aux intempéries, il est en danger. Sa surface offre de nombreuses micros cavités dans lesquelles l'eau s'infiltre. Associée avec l'action du gel, l'eau provoque des éclatements de matière d'où à moyen terme un grave danger pour la cohérence structurelle de l'ouvrage.

Les pierres dite de taille, sont elles au contraire conçues dès le départ pour être vues. La qualité des tailles de pierre et de la mise en œuvre des ouvrages se sont fortement exprimées en France au XVII et XVIII siècle dans l'art de la Stéréotomie (science de la projection et de la taille de pierre). Après avoir choisi des pierres adaptées et résistantes, réalisé des épures pour les ouvrages des plus complexes, les maîtres maçons pouvaient tailler les parements et finaliser leur travail par des faces parfaitement planes sur lesquelles on peut encore lire la trace des outils du

tailleur de pierre. A l'inverse des moellons, la réalisation de parement en pierre de taille marque une véritable écriture architecturale.

Ainsi les pierres de parements de la façade Ouest du transept qui étaient partiellement masquées par de faux joints tirés au fer sont remises en valeur, sans artifices. A l'inverse les grossiers faux appareillages qui étaient dessinés sur l'enduit de la tour d'escalier Ouest disparaissent offrant une lecture de la façade nette et sans ambiguïté des éléments architectoniques »

INFORMATIONS DIVERSES

BIBLIOTHEQUE. Le prochain passage du bibliobus est fixé au 6 MARS 2012.

Merci de bien vouloir ramener livres, CD et cassettes vidéo.

ACTIVITE DE TAXI. TAXI DISSARD, commune de rattachement Bort l'Etang.

TEL : 04 73 68 29 28, 06 72 47 20 93.

Portage de médicaments, agréé Mobi Plus...

AMICALE LAÏQUE DE BORT L'ETANG. L'amicale laïque de Bort l'Etang remercie toutes les personnes ayant participé au concours de belote du 14 janvier 2012, et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

BANQUET ANNUEL DE LA SOCIETE DE CHASSE.

La société de chasse de Bort l'Etang organise son banquet annuel **le samedi 11 février 2012** à partir de 19 H 30, à la salle des fêtes.

Adulte : 18 €, enfant de moins de 12 ans : 8 €.

Renseignements et réservations auprès de : Marie EVE : 09 66 94 56 67,

Alain CHAZAL : 04 73 68 59 70, Alexandre CHAZAL : 04 73 68 52 39.

CINEMA : prochaine séance, salle des fêtes : **Mercredi 15 février 2012 :**

☛ 15 H, film pour jeune public, **Le chat potté**, avec Antonio BANDERAS, Salma HAYEK...

☛ 20 H 30, **LES NEIGES DU KILIMANJARO**, avec Ariane ACCARIDE, Jean-Pierre DAROUSSIN, Gérard MEYLAN...

SOCIETE DE PETANQUE. La Boule Bortoise organise sa traditionnelle « journée pieds de cochons » le samedi 3 mars de 8 H à 12 H, à la salle des fêtes.

Prix : 15 euros.

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE. La délégation départementale du Puy-de-Dôme organise une collecte des textiles réutilisables : vêtements, rideaux, nappes, linges de maison, chaussures, ceintures, sacs à main, sacs de sport, jouets, peluches... Les dons, emballés dans des sacs de récupération, peuvent être déposés à la mairie (heures d'ouverture mardi 14 H – 18 H 00, jeudi 14 H – 17 H 30, vendredi 9 H 30 – 12 H), du 23 février au 2 mars 2012.

COMITE D'ANIMATION CULTURELLE.

Les rendez-vous du Comité d'Animation Culturelle

Dimanche 19 février 2012 à 17h30 à la salle des fêtes de Bort-L'Etang

Le Cid

par la Compagnie L'Arrêt public, Théâtre clownesque

« Le Cid, 5 actes, 11 personnages, 20 scènes, 1840 vers, 3 000 figurants, la flotte entière de l'envahisseur maure, 2h84 de spectacle que nous allons interpréter en moins de minutes et à deux ».

Spectacle tout public. Durée : 45 minutes.

Entrée libre et gratuite.